

LE GEFELUZE S'EST RÉUNI CE 26 AOÛT

Chaque année, le budget de la Fabrique d'église de chaque clocher doit être rentré au plus tard le 30 août à la Ville et à l'Evêché.

Dans notre unité pastorale, et suivant en cela les recommandations épiscopales soutenues par les responsables de l'Administration communale, nous procédons en trois étapes.

La première consiste en la préparation du budget par le trésorier de la Fabrique d'église, préparation qui est alors discutée lors d'une réunion au cours de laquelle la Fabrique approuve ou corrige la préparation qui lui est proposée ; cela fait, chaque trésorier transmet ce projet à Patrick Demeulenaere qui constitue alors un tableau de synthèse reprenant les budgets proposés par les dix Fabriques d'église, ainsi que leur analyse sous forme de comparaisons et graphiques. La deuxième étape est la réunion du GEFELUZE (= Groupement des Fabriques d'Eglise de l'Entité de Leuze) qui rassemble au moins un membre de chaque Fabrique, l'animateur qui est Patrick



Demeulenaere, l'Echevin délégué au Cultes Nicolas Dumont et le Curé ; cette réunion s'est tenue ce 26 août en présence des représentants (président et/ou trésorier) des Fabriques de Blicquy, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Grandmetz, Leuze, Pipaix, Tourpes, Vieux-Leuze et Willaupuis, ainsi que de M. l'Echevin N. Dumont et du Curé ; les budgets ont été présentés, analysés oralement par P. Demeulenaere, les fabriciens ont alors pu apporter leurs commentaires et explications, M. l'Echevin a posé quelques questions d'éclaircissement de façon à avoir tous les éléments nécessaires pour présenter ces budgets à ses collègues des Collège et Conseil communaux, les fabriciens ont pu également interagir avec M. l'Echevin pour tout ce qui concerne les éventuels travaux à réaliser sur nos églises ; la réunion s'est passée de façon très constructive et joviale. La

troisième étape est la réunion de chaque Fabrique d'église entre le 26 et le 30 août afin d'acter les budgets ainsi discutés et les déposer auprès des deux tutelles, la Ville et l'Evêché.

Quelques chiffres globaux

(pour les 10 Fabriques)

Les recettes ordinaires (essentiellement les fermages et fondations, les produits des troncs et droits sur les funérailles et mariages) **et extraordinaires** (essentiellement les excédents des exercices précédents) **s'élèvent à 64.225,71 €.**

Les dépenses ordinaires (ce qui est nécessaire à la célébration du culte y compris combustibles de chauffage, électricité, achat et entretien des vêtements, linges, mobiliers ; les traitements des membres du personnel (organisateurs, sacristains, personnes assurant le nettoyage) ; les petits travaux aux bâtiments en ce compris les appareils de chauffage, d'éclairage, les cloches, les orgues ; tous les frais incompréhensibles : taxes, impôts, assurances, précomptes, Sabam, Repobel, secrétariats sociaux, médecine du travail...) **et extraordinaires** (aucun) **se montent à 198.154,99 €.**

La différence entre les recettes et les dépenses est compensée par le subside communal qui sera donc pour 2025 de 133.929,28 €.

A noter que ce supplément était en 2022 de 96.810,16 €, qu'il avait connu une augmentation (comme tant de choses suite à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine) en 2023 : 136.566,93 €, et en 2024 : 144.960,82 €. Pour 2025, malgré toutes les augmentations (un seul exemple : budget prévu en 2025 pour le chauffage de la Collégiale St-Pierre : 24.500 €), nous avons donc réussi à arrêter la montée. M. l'Echevin l'a bien remarqué et a félicité les Fabriciens pour leur bonne gestion et le souci de travailler au mieux en concertation avec l'Autorité communale. Je tiens ici également à remercier tous les Fabriciens pour cette très bonne gestion de nos églises malgré les difficultés de notre temps. Je remercie aussi très chaleureusement M. l'Echevin N. Dumont qui analyse objectivement la situation de chaque église et qui veille à répondre, selon ce qui est possible et raisonnable, à nos demandes. Bon dimanche !

Chanoine Patrick Willocq

**Exemple de belle collaboration
entre une Fabrique et la Ville de Leuze :
la restauration de la rosace du portail
de l'église de Chapelle-à-Oie.**



Suite à des intempéries il y a deux ans (de mémoire), la rosace au-dessus de la porte avait été fortement abîmée.

Sur interpellation de la Fabrique auprès de M. l'Echevin N. Dumont, les services de la Ville avec la Fabrique d'église ont contacté les assurances, établi les dossiers de marchés publics, puis les entreprises spécialisées dans ce genre de travail pour finalement en arriver à la pose, il y a quelques jours, de la rosace restaurée.

Bien sûr ! J'entends déjà les critiques : deux ans ! Alors autant les devancer : deux ans, oui, c'est long, mais ce sont des délais très normaux pour des dossiers complexes qui exigent expertise technique (on ne répare pas un vitrail comme on remplace une vitre de sa maison) et administrative (assurances, marchés publics...).

Merci à tous les artisans de cette restauration et à M. Dumont pour son accompagnement du dossier.

P.W.